

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 14 mars 2017.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, JP. VIALANEIX et Mmes C. MONS, D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. CHAZALNOEL, M. DUMOND, N. PESCHEL, A. SOULARUE.

Absents : M. MARTINIE a donné procuration à A. SOULARUE

C. DUBECH a donné procuration à MP. BARBAZANGE

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE RUE DES CHARRONS, RUE GOUTTEREDON, LA QUEYRIE ET SECTEUR LES GRAVADÉS - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier les offres de travaux pour :

- l'assainissement rue des Charrons, rue Goutteredon et secteur Les Gravades,
- l'alimentation en eau potable rue des Charrons, à La Queyrie et secteur Les Gravades.

Les travaux feront l'objet d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles :

Tranche ferme : rue des Charrons (eau et assainissement)

Tranche optionnelle 1 : rue Goutteredon (assainissement)

Tranche optionnelle 2 : La Queyrie (eau)

Tranche optionnelle 3 : Les Gravades (eau et assainissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne la société MARUT pour réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour un montant de 83 822.50 € HT décomposé de la façon suivante :
Tranche ferme : 53 921.30 € HT
Tranche optionnelle 1 : 11 649.30 € HT
Tranche optionnelle 3 : 18 251.90 €
- désigne la société MARUT pour réaliser les travaux d'alimentation en eau potable pour un montant de 66 933.40 € HT décomposé de la façon suivante :
Tranche ferme : 51 411.95 € HT
Tranche optionnelle 2 : 13 648.45 € HT
Tranche optionnelle 3 : 1 873.00 €
- dit que les montants seront prévus aux budgets Eau et Assainissement 2017,
- charge Monsieur le Maire de signer les marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

2. DIAGNOSTIC DES EDIFICES INSCRITS AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier les offres pour le diagnostic des édifices protégés au titre des monuments historiques. Les monuments concernés sont la Chapelle des Pénitents, l'Eglise et la Porte Margot. Il propose de retenir le cabinet d'Architectes LA GARE ARCHITECTES pour un montant de 35 841.66 € HT. Le plan de financement serait le suivant :

Diagnostic	35 841.66 € HT
Subvention DRAC 30 %	10 752.50 €
Autofinancement	25 089.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne le cabinet d'Architectes LA GARE ARCHITECTES pour réaliser le diagnostic des édifices protégés au titre des monuments historiques pour un montant de 35 841.66 € HT,
- décide de solliciter l'Etat (DRAC) et le Département (dans le cadre du CTA) pour une subvention la plus élevée possible,
- valide le plan de financement ci-dessus,
- dit que les montants seront prévus au budget Commune 2017,
- charge Monsieur le Maire de signer les marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

3. RENOVATION D'UN LAVOIR RUE DE LA GERAUDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire procéder à la rénovation du lavoir situé rue de la Géraudie. Le montant des travaux est estimé à 8 239.66 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Lavoir rue de la Géraudie :

Travaux de maçonnerie :	4 604.66 €	HT
Travaux de couverture :	3 635.00 €	HT
Total travaux :	8 239.66 €	HT

Subvention PNR Millevaches	2 400 €
Autofinancement	5 839.66 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de restauration et de valorisation du lavoir rue de la Géraudie,
- valide le plan de financement ci-dessus,
- sollicite la subvention auprès du PNR de Millevaches,
- dit que les montants seront prévus au budget Commune 2017,
- charge Monsieur le Maire de signer les devis ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

4. NUMEROTATION DE LA RUE GOUTTEREDON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la numérotation de la rue Goutteredon. Il propose les numéros suivants :

Etablissement	N°
EHPAD	1
TIAG Industries	2
Centre de Secours	6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de numérotation de la rue Gutteredon tel que présenté ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire.

5. NUMEROTATON DE LA MAISON DE SANTE RUE DU MOULIN DE JARPEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la numérotation de la rue du Moulin de Jarpel et d'attribuer la numérotation suivante :

	N°
Maison de santé	1
Maison Mme VIGNAL	1 bis

Il précise que Madame VIGNAL a préalablement donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de numérotation de la rue du Moulin de Jarpel tel que présenté ci-dessus,
- remercie Madame VIGNAL d'avoir accepté la modification de numérotation,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire.

6. PARTICIPATION FISCALISEE FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la participation fiscalisée de la Fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze s'élève pour à 6 728.31 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation fiscalisée d'un montant de à la Fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze pour 2017.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société QUADRAN souhaite étudier la possibilité d'une installation d'éoliennes sur le secteur de Corrèze et Vitrac. Cette société est productrice d'énergie. Ses représentants souhaitent faire une information auprès du Conseil Municipal qui pourra lui indiquer son positionnement quant au projet.